

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

**SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2019 – 14 h 30**

<b><u>Présents :</u></b>	<b><i>Collège des Résidents :</i></b>	Mme PERRUSSEL Denise Mme BONNEFOUS Raymonde
	<b><i>Collège des Familles :</i></b>	Mme EDELIN Chantal Mme KOSCHER Joëlle M. BERTHIAU Joseph
	<b><i>Collège des Personnels :</i></b>	Mme GAUDRE Emilie Mme VEILLARD Mandy Mme GUY Anne-France
	<b><i>Conseil d'Administration :</i></b>	
	<b><i>Avec voix consultative :</i></b>	M. BARBE Michel, Directeur Mme GAUTHER VIVIER Isabelle, EMJI 35 M. DE MALGLAIVE Bruno, Elève Directeur Mme LE MARRE Valérie, Cadre Supérieure santé M. LONCLE Ludovic, Stagiaire animation
<b><u>Excusés :</u></b>	<b><i>Collège des Familles :</i></b>	
	<b><i>Conseil d'Administration :</i></b>	Mme PLANTIN Isabelle
	<b><i>Collège du Personnel :</i></b>	Mme NAUDOT Stéphanie Mme LEPECUCHEL Ludivine Mme GAUBERT Huguette
	<b><i>Avec voix consultative :</i></b>	Mme CHEVAL Anne-Sophie, Animatrice Mme VOBMANN Marie-Thérèse, Cadre de Santé Mme BLANC Nathalie

La nouvelle organisation du Conseil de la Vie Sociale, dans la salle à manger Roseraie 1 a permis à une quinzaine de résidents d'être présents notamment :

- Mesdames BERDER – BONNEFOUS – COQUANTIF – GUILLOIS - HAUTOIS – HURAUULT – LANGANNE – LEGENDRE – LELIARD – MACE – MILTENBERGER - PERRUSSEL et Messieurs BRIEL – GATEL M. – JARNOUX - LAURENT – LEBEZ.



## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du mardi 16 avril 2019,
- Présentation de la nouvelle organisation du CVS en 3 temps :

Premier temps élargi avec les résidents qui le souhaitent (45 minutes), les sujets suivants pourront être abordés :

- Retours sur les 12 actions programmées lors du dernier CVS,
- Temps du repas (menus, salle à manger, repas à thème), avec un retour sur la formation projet hôtelier suivie par un groupe d'agents début juin 2019,
- Temps de l'accompagnement aux soins d'hygiène (toilette,...), avec un retour sur la formation Humanitude suivie par un groupe d'agents début juin 2019,
- Entretien des locaux (chambres, locaux communs),
- Entretien du linge des résidents,
- Animation avec un retour sur les animations existantes et la programmation à venir.

Second temps plus institutionnel avec les résidents qui le souhaitent (30 minutes) :

- Budget 2019, rappel des grandes orientations,
- Plan bleu 2019 et mesures à prendre en cas de grande chaleur,
- Information sur les directives anticipées,
- Information sur les remplaçants d'été.

Troisième temps : proposition d'actions à réaliser (15 minutes).

---

Madame PERRUSSEL ouvre la séance et passe la parole à Monsieur BARBÉ, qui est chargé de l'animation de ce Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur BARBÉ excuse un certain nombre de personnes et aborde l'ordre du jour.

### 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU MARDI 16 AVRIL 2019

Monsieur BARBÉ reprend les grands thèmes évoqués lors de la réunion du 16 avril 2019.

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal de la précédente réunion qui a également été mis en ligne sur le site internet des Jardins du Castel. Il est adopté à l'unanimité.

### 2/ PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU CVS en 3 TEMPS

Monsieur BARBÉ présente le nouveau déroulement des Conseils de la Vie Sociale qui a été réfléchi dans le cadre du stage de professionnalisation de M. DE MALGLAIVE, élève directeur, nous en sommes à la seconde réunion avec cette nouvelle organisation. En effet, lors du CVS du 16 janvier 2019, il a été décidé de proposer :

- que les réunions se fassent dans un lieu moins officiel, comme c'est le cas ce jour dans la SAM Roseraie 1,
- que le CVS soit divisé en trois temps : remarques des résidents (maximum 45 minutes sur les sujets du quotidien : menus, salle à manger, toilette, animations, lingerie, chambres, ménage ....), puis les sujets plus institutionnels, tous les résidents qui le souhaitent peuvent participer à tout le CVS ou seulement au premier temps,
- que le troisième temps détermine des propositions d'actions par rapport aux demandes des résidents.

### **3/ PREMIER TEMPS ELARGI AVEC LES RESIDENTS QUI LE SOUHAITENT 45 MINUTES**

#### **Retours sur les 12 actions programmées lors du dernier CVS qui sont :**

- 1- Continuer pour le directeur à aller voir les résidents une fois par mois un dimanche midi en salle à manger,  
Fait au moins une fois par mois et souvent un dimanche midi ou un jour férié.
- 2- Annoncer le plat servi aux résidents en salle à manger ou en chambre,  
Fait mais pas de façon systématique.
- 3- Régler le problème des fenêtres dans les chambres et la fermeture des placards,  
Fait dans toutes les chambres depuis le vendredi 17 mai 2019.
- 4- Organiser une visite de la cuisine,  
A été faite en 2018, une nouvelle visite aura lieu plus en fin d'année 2019.
- 5- Organiser une visite de la blanchisserie,  
Fait le mardi 4 juin 2019, toutefois deux résidentes présentes au CVS aimeraient pouvoir y aller, car le mardi 4 juin, elles n'étaient pas disponibles.
- 6- Organiser une visite de la maison des familles,  
Les derniers aménagements ont eu lieu la semaine dernière, reste à faire la visite pour ceux et celles qui le veulent.
- 7- Etablir un catalogue du linge non marqué,  
Non fait à ce jour, Mme BONNEFOUS fait part de son mécontentement par rapport à du linge non revenu de la blanchisserie.
- 8- Poursuivre les sorties au bowling,  
La dernière sortie au eu lieu le 13 juin 2019, d'autres seront programmées sur le dernier trimestre 2019.
- 9- Prévoir des sorties en ville,  
Prévu cet été avec notamment les jeudis d'été organisés par la ville de Châteaugiron avec le marché des créateurs.
- 10- Développer l'art floral au vu des nombreuses demandes,  
Poursuite de cette activité avec mise en place d'un second groupe.

- 11- Organiser la possibilité de bains l'après-midi à la Roseraie,  
Mis en place depuis le dernier CVS de bains détente deux fois par mois en plus des soins esthétiques. Madame LEGENDRE ajoute qu'elle préfère les bains aux douches.
- 12- Etudier la mise en place de barres d'appui dans la galerie de liaison Roseraie – Oiseaux,  
Un devis a été établi le 17 mai 2019, il s'élève à 8 600 €, les personnes présentes n'expriment pas le besoin de passer par cette galerie. Elles n'utilisent cette dernière que pour aller à la salle de spectacles qui se trouve aux Oiseaux.
- 13- Finaliser le choix de la mise en place des tables,  
Cela sera fait avec la mise en place du projet hôtelier.

**Le temps du repas (menus, salle à manger, repas à thème), avec un retour sur la formation projet hôtelier suivie par un groupe d'agents début juin 2019**

Madame PERRUSSEL évoque l'ambiance en salle à manger, où il n'y a aucune communication entre les résidents, soit ils n'entendent pas, soit ils ne comprennent pas ce qui est dit. Elle regrette qu'il y ait aussi peu de monde dans les couloirs, cela fait triste, il faut penser à ceux qui n'ont aucune occupation. En salle à manger, c'est le silence absolu. Monsieur BARBÉ fait remarquer que pendant des années, lors des CVS, il a été évoqué la mauvaise ambiance en SAM des Oiseaux car il y avait trop de bruit et qu'il y avait trop de monde. Il est difficile de trouver le juste milieu.

Madame LE MARRE demande ce qui peut être fait, ce que les résidents souhaitent ? Madame PERRUSSEL fait remarquer que depuis son accueil à l'EHPAD, il y a de plus en plus de résidents qui ne parlent pas entre eux. Madame LE MARRE ajoute que l'idéal serait peut-être que des professionnels puissent manger à table avec les résidents. Madame VEILLARD souligne qu'aux Alizés ce sont des repas thérapeutiques et que cela peut être une piste de réflexion. Madame GAUDRE précise que l'IDE référente prend un repas avec les résidents le jour où elle est de référence. Monsieur LONCLE précise que des repas conviviaux à thème sont organisés chaque vendredi, qu'ils sont très appréciés, ce qui est confirmé par les résidents présents. Il invite également les résidents qui le souhaitent à ne pas hésiter à venir y compris en fin de repas pour prendre le café avec le groupe ou tout simplement pour s'asseoir et échanger.

Madame PERRUSSEL ajoute que désormais, les résidents dépendants et peu dépendants sont mélangés, de ce fait, cette situation est difficile à supporter pour les résidents valides.

Mesdames MILTENBERGER, LELIARD et BERDER précisent que tout est très bien fait ici, que les résidents sont bien servis, que tout est bien organisé. M. LAURENT ajoute qu'il n'est pas satisfait des changements de place à table, que de ce fait, deux personnes sont isolées, qu'il y a des tensions entre les résidents. Madame GUILLOIS ajoute qu'elle change elle-même de place à table.

Madame LE MARRE souligne les difficultés de cohabitation entre résidents et qu'il est compliqué de satisfaire tout le monde, car quand il y a des changements, cela impose à d'autres résidents des changements pas forcément souhaités.

Monsieur BARBÉ fait remarquer qu'il avait été projeté de laisser les résidents se placer où ils le souhaitent chaque jour, cette solution ne requiert pas l'adhésion de tous les résidents. Madame PERRUSSEL ajoute que dans ce cas on ne sait pas comment mettre les couverts, si on ne sait pas où le résident va.

Madame PERRUSSEL souligne que la présentation du nouveau résident n'est pas toujours faite en salle à manger, que les nouveaux résidents manquent d'informations sur les différents lieux de l'établissement. Madame GAUDRE explique la démarche d'accueil des nouveaux résidents, avec le goûter d'accueil. Monsieur BARBÉ précise que le nouveau résident reçoit de nombreuses informations lors de l'entrée et Madame LE MARRE ajoute que les agents référents pourront faire un tour de l'établissement quelques jours après leur arrivée.

Madame PERRUSSEL fait remarquer que pour les couverts, c'est mieux au niveau de la propreté. Elle regrette que l'assiette pour le dessert ou le fromage soit parfois une soucoupe.

Madame LE MARRE fait la transition avec le projet hôtelier en cours d'élaboration dans le cadre du futur projet d'établissement. Un groupe de treize professionnels a suivi tout récemment une formation de 4 jours, afin de déterminer les actions à mettre en œuvre. Les professionnels à partir des observations de terrain, ont pu définir des actions à court terme, des actions à moyen terme et des actions à long terme. En ce qui concerne les actions à court terme, nous retrouvons :

- Choisir une vaisselle qui soit adaptée à la majorité des résidents,
- Définir un dressage conforme et uniformiser les pratiques,
- Elaborer une check-list « ambiance salle de restaurant » avant le service du repas (télévision, lumière, climatisation),
- Elaborer une charte de bonnes pratiques du service en salle à manger (pain avec pince, fromage dressé sur assiette, servir le fromage dans une assiette, chariot pour le potage, ne pas mélanger les textures, ne pas crier, demander l'avis du résident, présenter les plats ...),
- Réfléchir à un service adapté en fonction de l'autonomie des résidents (service en assiette, buffet, plats),
- Réfléchir à l'affichage du menu pour tous.

Madame MILTENBERGER apprécie le fait de pouvoir aller se servir. Madame PERRUSSEL refuse cette pratique, car elle pense que ce serait considéré comme un privilège vis-à-vis des autres résidents. Elle aimerait qu'il y ait une carte de remplacement, si le résident n'aime pas le plat proposé. Madame LE MARRE précise que notamment lors de la formation, il a été évoqué le fait de comment on laisse le choix tout en évitant le gaspillage.

Madame LEGENDRE aimerait que certaines portions soient plus petites. Madame PERRUSSEL demande pourquoi on ne met pas des plats sur les tables. Madame BONNEFOUS s'insurge contre cette proposition qu'elle a connue dans un autre établissement car les derniers servis n'ont plus que des restes.

Monsieur BARBÉ profite de cet instant pour souligner que l'EHPAD participe à Maison Gourmande et Responsable. Cette dernière accompagne 500 établissements dans toute la France pendant deux ans sur les principaux enjeux liés à la restauration :

- Améliorer la satisfaction des personnes âgées,
- Diminuer le nombre de personnes en état de dénutrition,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 30 à 50 %.

Madame LEGENDRE ajoute qu'elle n'apprécie pas le repas allégé du dimanche soir, que c'est trop répétitif. Madame LE MARRE explique la raison de ce repas allégé. Madame VEILLARD souligne qu'avec le nouveau logiciel de commande de menus, il y aura plus de souplesse dans la commande des menus et que ce sera plus facile de s'adapter aux résidents. M. JARNOUX fait savoir qu'il en a un peu marre du riz au lait alors qu'avant il aimait beaucoup cela.

Monsieur LEBEZ aimerait que son petit-déjeuner soit impérativement servi avant 8 h, une fois, il a été servi après 8 h.

Madame LE MARRE confirme que nous serons de ce fait très vigilants aux attentes des résidents notamment pour ce repas du dimanche soir.

### **Le temps de l'accompagnement aux soins d'hygiène (toilette, ...) avec un retour sur la formation humanitude suivie par un groupe d'agents début juin également**

Les résidents sont satisfaits de l'accompagnement. Madame LEGENDRE aimerait des bains au lieu des douches. Elle souligne que lorsqu'elle sonne les agents viennent et sont aimables et gentils.

### **Entretien des locaux (chambres, locaux communs)**

Les résidents sont satisfaits de l'entretien de leurs logements. Madame PERRUSSEL signale toutefois que le ménage n'est pas fait sous les dessous des tables.

### **Entretien du linge des résidents**

Quelques résidents évoquent la perte de linge et ne comprennent pas qu'il y ait du linge qui ne revient pas. Madame LE MARRE ajoute qu'il y a toute une armoire de linge pour qui nous ne savons pas à qui il est. Lors de la visite de la blanchisserie, les résidents ont pu voir le linge en attente, mais peu y ont retrouvés quelque chose.

## Les animations avec un retour sur les animations existantes et la programmation à venir

Avant d'aborder les futures animations, les résidents qui ont participé au séjour vacances à la Bussière font un retour de ce dernier (visite d'Oradour sur Glane ; spectacle géant du ciel à Chauvigny, visite guidée de l'Abbaye de Saint Savin...). Les 10 résidents participants sont ravis de ce séjour riche en visites, « tout le monde était sympa ; il y avait de l'ambiance ; on a bien ri ; c'était un beau voyage ». Toutefois, à l'unanimité, les résidents ont trouvé que ce séjour était un peu loin et qu'ils étaient fatigués au retour par le voyage.

Monsieur LONCLE présente les animations à venir sur juillet – août et septembre 2019, en plus des animations hebdomadaires :

- 25 juin : Spectacle de chant avec Catherine THEZE et Sortie à l'étang avec Philippe,
- 28 juin : Défilé de mode à l'EHPAD,
- 2 juillet : Pique-nique au Château des pères,
- 4 juillet : Pique-nique avec les p'tits bouts,
- 9 juillet : Pique-nique à Vern sur Seiche,
- 16 juillet : Pique-nique à La Gacilly,
- 23 juillet : Pique-nique balade en bateau,
- 25 juillet : Galettes saucisses chez Mme Vayer,
- 30 juillet : Pique-nique à Trémelin,
- 6 août : Pique-nique balade en bateau,
- 13 août : Pique-nique Ecomusée,
- 20 août : Pique-nique Etang d'Apigné,
- 27 août : Pique-nique Halte au Volcan,
- 29 août : Repas chez Mme Dévy, bénévole,
- 6 septembre : Fête champêtre,
- 17 septembre : Pique-nique à Cancale,
- 24 septembre : Sortie Saint Malo avec Christine.

Madame LE MARRE ajoute que pour notamment les sorties pique-nique ou repas extérieur qui sont programmés tous les mardis pendant l'été, un agent soignant est prévu pour accompagner.

Madame LE MARRE présente une pancarte réalisée par les résidents à l'aide du service animation. Cette dernière indique que le résident ne souhaite pas être dérangé. Très prochainement un exemplaire sera remis aux résidents qui le souhaitent et ainsi chacun pourra signaler le fait qu'il ne souhaite pas être dérangé. Il s'agit d'une fabrication artisanale et dont le rendu est de grande qualité. Madame COQUANTIF trouve l'idée très bonne, de même que de nombreux résidents.

## 4/ BUDGET 2019, RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS

Ce point n'est pas abordé.

## 5/ PLAN BLEU 2019 ET MESURES A PRENDRE EN CAS DE GRANDE CHALEUR

Monsieur BARBÉ rappelle les principales consignes en période de fortes chaleurs ou de canicule qui sont principalement :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé, l'établissement dispose de nombreuses pièces rafraichies, et notamment l'ensemble des salles à manger,
  - Laisser les volets fermés,
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- Ne pas rester en plein soleil,
- S'habiller légèrement,
  - Boire environ 1,5 l d'eau par jour,
  - Respecter les consignes données par les professionnels.

Madame LE MARRE ajoute qu'effectivement l'hydratation est importante mais qu'elle peut aussi être sous forme d'absorption de glaces ou de yaourt.

En cas de fortes chaleurs annoncées, les sorties extérieures seront annulées, l'étude se fera au jour le jour.

## 6/ INFORMATION SUR LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Monsieur BARBÉ incite les résidents à réaliser leurs directives anticipées. Il s'agit d'un document écrit qui permet d'anticiper une situation de fin de vie et l'éventualité de ne plus être en mesure d'exprimer sa volonté. Les directives anticipées permettent de faire part expressément et précisément de ses volontés sur la poursuite ou l'arrêt des traitements en fin de vie.

Les directives anticipées permettent de se prononcer sur ce que l'on veut ou refuse, par exemple :

- d'être transféré en réanimation si son état le requiert,
- d'être mis sous respiration artificielle,
- de subir une intervention chirurgicale,
- d'être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet d'abréger sa vie.

Les résidents peuvent à tout moment :

- soit rédiger leurs directives anticipées sur papier libre,
- soit utiliser un formulaire téléchargeable notamment sur le site [parlons-fin-de-vie.fr](http://parlons-fin-de-vie.fr).

Le document doit obligatoirement être écrit et être authentifiable. Il doit ainsi comporter :

- une date,
- la signature du résident,
- le nom et le prénom,
- la date et le lieu de naissance.



Il est possible à tout moment de changer d'avis et d'annuler ou de modifier ses directives anticipées.

Les directives anticipées ne sont toutefois pas le seul moyen de faire connaître ses volontés. Les résidents peuvent partager leur avis sur ces questions de fin de vie avec leur personne de confiance, des proches, des professionnels. Dans ce cas, les témoignages n'auront certes pas la même valeur que les directives anticipées mais pourront être prises en compte dans les réflexions de l'équipe médicale.

Madame GAUDRÉ précise que ces sujets sont aussi abordés par les professionnels référents. Madame LE MARRE ajoute qu'il faut bien différencier les directives anticipées, des souhaits émis par les résidents quand ils seront décédés.

Madame KOSCHER fait savoir que dans le Dossier Médical Partagé, il est aussi possible de saisir ses directives anticipées. Monsieur BARBÉ profite de cet instant pour informer les résidents qu'ils seront très prochainement sollicités pour donner ou non une autorisation pour créer le DMP. Ce dernier facilitera les échanges notamment avec les médecins des Centres Hospitaliers lors d'hospitalisations ou de consultations.

## **6/ INFORMATION SUR LES REMPLACANTS D'ETE**

Monsieur BARBÉ informe les résidents de l'arrivée comme chaque année de remplaçants d'été, il y en a un par secteur. Ces remplaçants sont aussi généralement des personnes en cours de formation infirmier ou en fin de formation aide-soignant. Un renfort sera également prévu, en cas de déclenchement du plan canicule par Madame la Préfète.

## **8/ PROPOSITIONS D'ACTIONS A REALISER AU VU DES DEMANDES DES RESIDENTS CE JOUR**

1. Présentation systématique du nouveau résident en salle à manger,
2. Faire visiter l'EHPAD aux nouveaux résidents quelques jours après son arrivée,
3. Informer davantage les résidents sur les animations qui se déroulent dans le hall Verger ou dans les salles Roseraie,
4. Réaliser les actions à court terme prévues dans le projet hôtelier,
5. Varier le repas du dimanche soir,
6. Informer chaque résident et/ou famille sur les directives anticipées, la personne de confiance,
7. Créer les dossiers médicaux partagés des résidents,
8. Mettre en place les plaques ne pas déranger,
9. Visite de la cuisine,
10. Visite de la Maison des Familles.

## **9/ QUESTION DIVERSE**

Monsieur BERTHIAU évoque le mail d'une famille concernant des points positifs mais aussi un point à améliorer sur la communication des informations médicales au curateur.

Madame GAUTHER VIVIER qui vient tout juste d'être nommée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs préposée pour notamment l'EHPAD Les Jardins du Castel, par Madame la Préfète de la Région Bretagne en remplacement de Madame LANDEL, apporte des précisions sur ce qui peut être communiqué au curateur ou au tuteur.

En cas de mise sous tutelle, le tuteur doit être informé à la place ou en plus du résident, après avoir recueilli le consentement de ce dernier, même si ce n'est pas par écrit. Le tuteur a une mesure de représentation, à la place de ; ce qui n'est pas le cas du curateur.

Sous curatelle, renforcée ou non, le résident n'est pas représenté par son curateur, il reste maître de ses choix, c'est uniquement une mesure d'assistance. Le résident peut aussi transmettre lui-même à son curateur, s'il le souhaite, les informations médicales qui le concernent. Le médecin en principe ne donne pas d'informations au curateur.

Dans le cas présent, il s'agit plus d'un souhait de la fille curatrice d'être systématiquement informée des rendez-vous de sa maman, mais aussi de tout problème médical. Monsieur BERTHIAU précise que pour sa part, il souhaite également avoir des informations sur l'état de santé de sa maman, même si elle n'est pas sous mesure de protection et qu'en générale, les informations lui sont bien transmises.

Un nouveau rendez-vous sera pris avec la fille de la résidente afin d'échanger sur ce sujet.

La séance est levée à 16 h 25.

Le prochain Conseil de la Vie Sociale aura lieu le **mardi 15 octobre 2019** à 14 h 30.

La Présidente,



Denise PERRUSSEL